



TEXTE ADOPTE n° 449
« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

16 juin 2005

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

*tendant à instaurer une **journée nationale des fondations.***

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi
dont la teneur suit :*

Voir les numéros : **1651** rectifié et **2356**.

Article unique

Une journée nationale annuelle des fondations est instaurée.
La date de cette journée est fixée par décret.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 2005.

Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ

Texte adopté n°449 sur la proposition de loi tendant à instaurer une
journée nationale des fondations